

# Compte-rendu du Conseil municipal du 11/09/20

Secrétaire de séance : J. Allemand

Le Conseil est au complet, tous les adjoints et conseillers sont présents. La séance est ouverte à 20h par le Maire, Laurent DESHAYES, qui rappelle l'ordre du jour et qui demande aussi, lors des débats, de faire preuve de courtoisie et de respect.

## **1- Délégations au Maire**

Ce chapitre a fait l'objet d'un oubli lors du 1<sup>er</sup> Conseil Municipal. Il convient donc d'y remédier dans les plus brefs délais.

Il s'agit de fixer les limites dans lesquelles le Maire peut intervenir sans avoir à convoquer le Conseil municipal. Les limites budgétaires sont fixées à

250€ pour les travaux de voirie

150 000€ pour les marchés publics

Il est aussi autorisé à intervenir dans les affaires de louage, les contrats d'assurance, le cimetière,

Il est aussi habilité à recevoir les dons et legs etc. ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

## **2- Désignation des délégués au Syndicat des Eaux**

Cette désignation avait déjà été faite mais elle doit être recommencée suite à une erreur.

Sont donc désignés, avec leur accord :

Titulaires : Sébastien MICHAUD et Laurent DESHAYES

Suppléants : Jérôme MARTY et David ROUZIES

Adopté à l'unanimité

## **3- Désignation d'un référent Tryfil**

Afin de mieux communiquer avec les communes, Tryfil demande de désigner un référent qui sera chargé des relations Tryfil/collectivité

Guilhem MARTY se propose - Accepté à l'unanimité

## **4- Adressage**

Le Maire remercie les personnes ayant participé au travail : Guilhem MARTY, Bernadette GOUDOFFRE et Sébastien MICHAUD.

La société chargée d'homologuer l'adressage adresse ses félicitations à l'équipe et avoue avoir été agréablement surprise par le travail effectué.

La population a été consultée.

Les noms des rues et chemins devront être validés lors d'un prochain Conseil lorsque la Société d'adressage aura donné son accord.

Il a donc été question d'acheter des panneaux avec le nom des rues, des poteaux pour les y apposer, des plaques pour indiquer les différents gîtes de la localité ainsi que la fromagerie et les numéros à apposer sur les façades des maisons. A noter que la numérotation des maisons se fera selon le métrage depuis le début de la rue (en mètres).

Coût estimé de l'achat du matériel : 8500€

Le Conseil départemental devrait subventionner ces travaux à hauteur de 30%

Le travail effectué par l'équipe précédemment citée qui a recensé le nombre de panneaux nécessaires permet de faire une économie de 1500€ environ, ce qui n'est pas négligeable.

Les panneaux seront posés par des bénévoles du Conseil municipal, ce qui générera encore une économie certaine.

Il est donné au Maire et groupe de travail « adressage » délégation d'entamer la procédure de demande de subventions auprès du Conseil Départemental.

Le bon pour accord du devis devra être validé lors d'un prochain Conseil.

Le principe est adopté à l'unanimité.

## **5- Entretien de l'église, du monument aux Morts et du cimetière**

Une fuite a été constatée dans la chapelle et 10 bancs sont attaqués par les termites des bois.

Le cimetière est, par endroits envahi par les mauvaises herbes et le jardinier n'a plus le droit d'utiliser de désherbant pour les éliminer. S'il venait à le faire manuellement, les frais engendrés par la commune augmenteraient.

Le monument aux Morts est couvert de mousse et aurait donc besoin d'être nettoyé, voire, repeindre la clôture.

Aussi l'idée est de faire appel à la population afin d'effectuer ces travaux. Les bénévoles pourront ensuite se retrouver autour d'un barbecue offert par la Mairie.

La proposition est adoptée à l'unanimité – une date sera bientôt proposée via affichage en mairie et sur le bulletin d'informations.

En ce qui concerne la fuite observée dans la chapelle il sera fait appel à un entrepreneur et un devis sera demandé.

La remise à jour du plan du cimetière et la recherche des héritiers pour celles en ruines est évoqué. Il peut être fait appel à une association spécialisée (service payant). Problème à revoir donc après que des recherches auront été effectuées en Mairie afin de retrouver ces documents.

## **6- Subventions d'associations**

Certaines associations demandent tous les ans une subvention à la Mairie. Il s'agit :

- club de danse de Cordes-sur-Ciel
- club de rugby
- club de football
- ADMR

Il est proposé d'accorder 100€ à chaque association.

Adopté par 9 voix pour et 1 voix contre.

## **7- Ecoles**

Exposé de Sébastien MICHAUD.

« Rentrée positive, 20 enfants à la Vaysse, 18 au Ségur soit 10 de plus que l'an dernier.

Des tables et des chaises ont été achetées ou prêtées par la 4C, d'autres remises en état par Lydie et Jean-Paul MARTY ainsi que Laurent DESHAYES et les WC réparés.

La 4C a fait réparer le chauffe-eau de l'école de LAPARROQUIAL»

Reste à voir si la fuite au plafond a bien été réparée car ça ne fuit plus pour l'instant. Sinon il nous faudra demander à un entrepreneur de passer.

Axel Bertrand précise avoir été contacté par un journaliste qui désire faire un article sur notre école.

## **8- Défibrillateur**

Constat : il n'est pas accessible puisqu'à l'intérieur de l'école. Il convient de le déplacer.

Autre constat ; pas de contrat de maintenance ; aussi est-il toujours fonctionnel ?

Pour le mettre à l'extérieur, il faut une armoire étanche (160€) ; le contrat de maintenance coûte quant à lui 245€/an HT.

Faut-il donc le déplacer ? Oui à l'unanimité

Faut-il signer un contrat de maintenance ? Oui à l'unanimité, sinon il n'a peut-être plus lieu d'être.

Le Maire précise que les pompiers peuvent être contactés pour venir expliquer le fonctionnement de l'appareil. Tout le monde pourra assister à la démonstration.

A suivre donc.

## **9- Buses et élagage**

Buses :

Jacques NAUDET a accepté il y a plusieurs années que la Mairie pose des buses sur son terrain afin d'évacuer l'eau du chemin qui passe devant chez lui. Un fossé a été creusé mais sans buses. Il faut poser ces buses (env. 10) car son terrain commence maintenant à s'affaisser.

D'autres buses sont mal entretenues ou à remplacer à d'autres endroits de la commune ; cela abîme la chaussée publique en période de pluie et génère un risque pour les utilisateurs de la route.

Des travaux sont donc nécessaires. Faut-il rechercher les propriétaires pour les obliger à effectuer ces travaux ou la mairie les prend-elle en charge, ce qui permettrait de s'assurer que les travaux soient effectués rapidement et correctement.

Après une discussion animée, le vote donne le résultat suivant :

8 pour la prise en charge des travaux

2 abstentions

Oui à l'unanimité pour la prise en charge des travaux chez Jacques NAUDET puisqu'il a prêté son terrain et que cette décision avait été validée par un précédent Conseil Municipal.

#### Elagage :

Une bonne partie du village a été faite.

Il est décidé pour le reste de procéder comme les années précédentes : appel à la population

Bien sûr les propriétaires concernés seront avertis afin, s'ils le veulent de pouvoir le faire eux-mêmes

Des dégâts ont été constatés sur plusieurs chemins communaux notamment du côté de chez Max GOUDOFFRE et de la Crouzette. Une équipe va se déplacer afin de voir sur place les travaux à effectuer : pose de buses, détournement de l'eau etc....les propriétaires jouxtant les terrains seront contactés afin de trouver un compromis si nécessaire.

### **10- Exonération de la taxe foncière (part communale) pour les agriculteurs BIO**

C'est une possibilité qu'offre la loi. Un seul agriculteur est concerné à LAPARROQUIAL et cela représente 13€/an/HA.

Le débat est animé et un conseiller propose alors d'exonérer tous les agriculteurs ce qui n'est pas prévu dans le texte.

L'agriculteur concerné étant un élu présent, il est décidé de prendre de plus amples renseignements quant à sa participation au vote et sur ce projet de loi, et d'en reparler lors d'un prochain Conseil.

Cette décision fait l'unanimité.

### **11- Commission de contrôle de la liste électorale**

Il s'agit de contrôler si la liste électorale ne comporte pas d'irrégularités.

Bernadette GOUDOFFRE est désignée en tant que représentante de la Municipalité et accepte. David ROUZIES sera suppléant.

Lydie MARTY et José MARTI représenteront la population.

Adopté à l'unanimité.

### **12- Fromagerie Marty**

Elle a été construite sur un chemin communal.

Une délibération de Conseil Municipal du 10/04/2009 mentionne ce fait (le Maire nous la lit), mais aucune trace d'un passage devant notaires pour justifier ce fait.

Le Maire a contacté le notaire de MONESTIES (aucune trace) et il est en attente d'un RDV chez Maître REGA pour essayer d'éclaircir cette situation.

Le problème sera donc à revoir.

### **13- Point sur les travaux de rénovation de la Mairie**

Ils ont commencé, 4 fenêtres ont été changées.

La porte d'entrée principale devrait être changée dans les jours qui viennent et la salle du Conseil en fin d'année.

### **14- Enlèvement de la lame de déneigement de chez Monsieur COUSIN**

Il a été convenu que la lame-neige actuellement stockée chez Monsieur COUSIN va être enlevée et déplacée le jeudi 17/09 dans l'après-midi par Jérôme MARTY.

Axel BERTRAND va prévenir Monsieur COUSIN.

## **15- Projet PLUi de la 4C**

Axel BERTRAND remet à chaque élu un tableau ou chacun devra noter les projets qui paraissent primordiaux à développer pour la commune et le secteur 4C selon eux. Cela afin de faire avancer les travaux de la 4C et de cibler les priorités souhaitées.

## **16- Eclairage public**

Lors d'une réunion SERC, il a été demandé aux représentants des communes si celles-ci avaient des projets concernant l'éclairage.

Une prise en charge de la SERC serait possible (à quelle hauteur ?)

Eventuellement, équiper le bourg en éclairage LED permettant des économies d'énergie ...à étudier

Prochaine réunion des délégués de la SIERC le 21/09.

## **17- Chemins de randonnées**

Guilhem MARTY propose d'aménager certains chemins de randonnées, certains sites de LAPARROQUIAL étant remarquables et susceptibles d'intéresser des groupes de randonneurs : château d'eau, sources , lavoir réhabilité, peintures ...à voir

## **18- Chemins communaux**

Certains chemins sont envahis par les motos et quads, ce qui peut être dangereux pour les habitations à proximité. A noter que cela abîme aussi les terrains ; le problème est qu'ils partent ou aboutissent à d'autres communes, qui en général autorisent leur passage. Aussi il est difficile de les interdire.

Peut-être une solution serait d'apposer des panneaux de ralentissement (avec le risque qu'ils ne soient pas respectés).

La réglementation sur les quads et chemins communaux va être étudiée et le problème discuté ultérieurement.

## **19- Catastrophes naturelles**

Des fissures sont apparues au Cruzet. Une réunion avait déjà été faite il y a plusieurs années afin d'informer qu'il était possible d'ouvrir un dossier pour une reconnaissance de catastrophes naturelles sur la commune (imprimé CERFA n°13669\*01 disponible sur internet ou imprimable en mairie).

Avec cette reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles, les assurances peuvent prendre en charge les travaux.

Un rappel va être fait à la population afin que les personnes concernées se fassent connaître en mairie.

## **20- Avenir de la 4C**

Après vote à bulletin secret, la 4C abandonne les poursuites en Conseil d'État.

La Préfète laisse jusqu'au 31/12/2020 pour trouver les 450 habitants manquants pour maintenir la 4C (seuil de 5000 habitants minimum).

Des recherches de communes qui voudraient bien rejoindre la 4C sont en cours actuellement. Il faut donc attendre la fin de l'année.

## **21- Retour sur les activités estivales**

Vide-grenier : beaucoup d'exposants et de visiteurs. Retour positif bien que beaucoup aient regretté de ne pouvoir déguster la paëlla habituelle.

Pétanque : retours positifs, convivialité ; un regret toutefois, avoir dû apporter son pique-nique.

Beaucoup auraient souhaité « se mettre les pieds sous la table »

Le Conseil réfléchit à d'autres manifestations pour 2021.

La séance est levée à 23h15